



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement obligatoire
Etablissement CoHerAn-Gy-Jussy-Presinge

Bienvenue dans l'établissement CoHerAn-Gy-Jussy-Presinge

Ecoles : Anières-Corsier-Hermance-Gy-Jussy-Presinge

MEMENTO 2017-2018 *

INFORMATIONS IMPORTANTES A CONSERVER TOUTE L'ANNEE

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, j'ai le plaisir d'accueillir votre enfant au sein de l'établissement CoHerAn-Gy-Jussy-Presinge et je lui souhaite la bienvenue.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que le titulaire de classe est votre interlocuteur privilégié, auquel je vous recommande de vous adresser en toutes circonstances.

Les liens que vous créerez avec lui, ainsi que les contacts réguliers que vous établirez dans un climat de mutuelle confiance, seront les garants d'une année scolaire réussie.

Le memento a comme but de vous apporter des informations utiles quant à la scolarisation de votre enfant dans l'établissement. Il reprend certains points du **carnet de l'élève** ou les complète.

En cours d'année, d'autres précisions vous seront transmises, au fur et à mesure des événements.

Je vous remercie par avance de bien vouloir observer les dispositions énumérées dans le présent document et forme mes vœux de pleine réussite pour votre enfant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nicole Elliott
Directrice d'établissement

- Afin de faciliter la lecture, le masculin est utilisé dans un sens générique. Il renvoie sans distinction aux deux sexes. Le memento peut être consulté sur le site de l'établissement à l'adresse suivante <http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?rubrique2090>

TABLE DES MATIERES

CALENDRIER	1
ECOLE D'ANIERES	3
ECOLE DE CORSIER	5
ECOLE D'HERMANCE	7
ECOLE DE JUSSY	9
ECOLE GY-PRESINGE	11
EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE.....	13
1. DIRECTION D'ETABLISSEMENT	14
2. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.....	14
2.1 Harmonisation de la scolarité (HarmoS) et le Plan d'études romand (PER).....	15
2.2 Titulaires de classes	15
2.3 Maîtres de disciplines artistique et sportive (MDAS)	15
2.4 Titulaires de classes complémentaires (TC)	15
2.5 Titulaires de classes d'accueil (CA).....	15
2.6 Enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP).....	15
3. HORAIRE SCOLAIRE	16
3.1 Horaire de l'élève	16
3.2 Sécurité des élèves.....	16
3.3 Règlement d'école	16
4. ABSENCES DE L'ELEVE.....	16
5. RENDEZ-VOUS PRIS SUR TEMPS SCOLAIRE	17
6. CHANGEMENTS D'ADRESSE ET DE NUMERO DE TELEPHONE	17
7. DEVOIRS SURVEILLES ET SOUTIEN PEDAGOGIQUE HORS TEMPS D'ENSEIGNEMENT	17
8. RESTAURANT SCOLAIRE ET ACTIVITES PARASCOLAIRES.....	18
9. RESPONSABLE DES BATIMENTS SCOLAIRES (R.B.S.)	18
10. CONSEIL D'ETABLISSEMENT	18
11. ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.)	18
12. OFFICE MEDICO-PEDAGOGIQUE (O.M.P.).....	19
13. SERVICE DE SANTE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (S.S.E.J.)	19
14. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE (S.D.S.).....	19
15. ASSURANCE POUR ACCIDENTS SCOLAIRES	20
16. ASSOCIATION DES REPETITEURS AJETA (A.R.A).....	20
17. ADRESSES UTILES.....	21

Calendrier scolaire 2017-2018

RENTREE SCOLAIRE : lundi 28 août 2017

DECOUPAGE DE L'ANNEE SCOLAIRE ET BULLETINS SCOLAIRES

- Premier trimestre :** du lundi 28 août 2017 au vendredi 24 novembre 2017
Remise des bulletins :
- au plus tard vendredi 15 décembre 2017 pour les élèves de 1P et 2P
- mardi 28 novembre 2017 pour les élèves de 3P à 8P
- Deuxième trimestre :** du lundi 27 novembre 2017 au vendredi 9 mars 2018
Remise des bulletins :
- mardi 13 mars 2018
- Troisième trimestre :** du lundi 12 mars 2018 au vendredi 29 juin 2018
Remise des bulletins :
- vendredi 15 juin 2018 pour les élèves de 8P
- vendredi 22 juin 2018 pour les élèves de 1P à 7P

DEVOIRS SURVEILLES

Les devoirs surveillés s'adressent en priorité aux élèves du cycle moyen qui ne peuvent pas effectuer leurs devoirs à la maison dans de bonnes conditions. Cette prestation, gratuite car financée par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, offre aux élèves un lieu calme de travail, sous la surveillance d'un adulte. L'école a notamment pour objectif cette année d'offrir cette prestation uniquement aux élèves ayant un réel besoin dans la prise en charge de leurs devoirs. Pour cette raison, les études surveillées débuteront trois semaines après la rentrée scolaire et seulement pour les élèves ayant rencontré des difficultés face à leurs devoirs durant cette période. **Dans ce cas, les parents prennent contact avec l'enseignant pour envisager une éventuelle prise en charge de leur enfant aux études surveillées.**

- Premier trimestre :** de la semaine du lundi 25 septembre 2017 à la semaine du lundi 28 novembre 2017
- Deuxième trimestre :** de la semaine du lundi 8 janvier 2018 à la semaine du lundi 12 mars 2018
- Troisième trimestre :** de la semaine du lundi 9 avril 2018 à la semaine du lundi 21 mai 2018

Les devoirs surveillés n'ont pas lieu durant les mois de décembre et de juin, ainsi que les deux jours précédant les vacances de Pâques (le lundi 26 mars et le mardi 27 mars 2018); c'est l'occasion pour les élèves de faire leurs devoirs de manière autonome durant ces périodes.

Lorsque les enseignants se rendent à des séances de travail organisées par la direction d'établissement, les études surveillées sont annulées; les parents sont avertis par le biais du carnet de l'élève.

EPREUVES CANTONALES (4P-6P-8P)

- 8P** du vendredi 25 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018
6P du lundi 16 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018
4P du jeudi 31 mai 2018 au lundi 4 juin 2018

Aucun congé n'est accordé durant cette période.
FETES D'ECOLE

Les enseignants renseigneront les familles à propos des fêtes organisées au sein de l'école.

PROMOTIONS

Ecoles Anières et Corsier : vendredi 29 juin 2018

Ecoles Gy-Presinge, Jussy et Hermance : samedi 30 juin 2018

Le jour des Promotions est un jour scolaire obligatoire.

VACANCES ET CONGES SCOLAIRES

La fréquentation de l'école est obligatoire pendant la période scolaire et aux Promotions.

En cas d'absence de force majeure, les parents se conforment aux instructions données dans ce document et dans le carnet de l'élève.

Jeûne genevois : jeudi 7 septembre 2017

Vacances d'automne : du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017

Vacances de Noël et Nouvel An : du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018

Vacances de février : du lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018

Vacances de Pâques : du jeudi 29 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018

Fête du travail : mardi 1er mai 2018

Ascension : jeudi 10 mai 2018

Pentecôte : lundi 21 mai 2018

Fin de l'année scolaire : vendredi 29 juin 2018

Vacances d'été : du lundi 2 juillet 2018 au vendredi 24 août 2018

Rentrée scolaire : lundi 27août 2018

Ecole d'Anières
Rue Centrale 66 – 1247 Anières
+41 22 751.92.92

Direction d'établissement

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert

Pour toute communication concernant la direction d'établissement :

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

Maîtresses adjointes de l'école

- Mme Priscilla Mocellin, cycle élémentaire et cycle moyen
- Mme Alexandra Kobel, classes d'accueil

Titulaires de classe

1P	Mme Priscilla Mocellin	5P-6P	Mme Azania Psarofaghis
1P-2P	Mme Céline Pilger	5P-6P	Mme Isabel Cabral
2P-3P	Mme Muriel Giardini	6P-7P	Mme Peggy Tereygeol
3P-4P	Mme Chloé Harrison	7P	Mme Kristel Angiolini
4P	Mme Catherine Bach	8P	Mme Sylvie Rochat

Titulaires complémentaires

- Mme Nathalie Emch, anglais et titulaire complémentaire en 1P
- Mme Anita Pordes, anglais
- Mme Alexandra Kobel, sciences humaines

Classes d'accueil

- Mme Alexandra Kobel
- Mme Swietlana De Brouhns

Enseignante chargée de soutien pédagogique (ECSP)

- Mme Claire Dinichert

Maîtres de disciplines artistique et sportive

- Mme Viviane Doublet, arts visuels
- Mme Sophie Isabella-Gardy, éducation musicale et rythmique
- Mme Brigitte Jourdan, éducation musicale
- Mme Catherine Dechevrens, éducation physique

Association des parents d'élèves

Co-présidentes:

Mme Camille Piuz
natel 078.697.03.30
e-mail cam@piuz.ch

Mme Sophie Vuarnier
076 371 09 20
somarendaz@yahoo.fr

Parascolaire (RS : restaurant scolaire / AS : activités surveillées)

Mme Marie-Noëlle Clemente, responsable de secteur
natel 079.477.18.93
e-mail site36@acg.ch

Téléphone pour annoncer les absences des enfants : 086.079.909.52.23

Responsable de bâtiment scolaire

M. Danho Adielou

Mairie

Route de la Côte d'Or 1
1247 Anières
tél. 022.751.11.45
e-mail info@anieres.ch

Ecole de Corsier
Route de Corsier 20 – 23 – 1246 Corsier
+41 22 751.90.61 : cycle élémentaire
+41 22 751.18.86 : cycle moyen

Direction d'établissement

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert

Pour toute communication concernant la direction d'établissement :

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

Maîtresse adjointe de l'école

- Mme Esther Nicollet, cycle élémentaire et cycle moyen

Titulaires de classe

1P-2P	Mme Annick Baumgartner	4P-5P	Mme Shirley Allibon
2P	Mme Françoise Conod	5P-6P	Mme Justine Déruaz
3P	Mme Caroline Claus	6P-7P	Mme Anouchka Haifi
4P	Mme Esther Nicollet et Mme Claire Dinichert	7P-8P	Mme Emilie Stucki

Titulaires complémentaires

- Mme Nathalie Emch, anglais 7P et 8P
- Mme Maya Gobé, sciences de la nature 4P/5P; 5P-6P et 6P/7P

Classes d'accueil à l'école d'Anières

- Mme Alexandra Kobel
- Mme Swietlana De Brouhns

Enseignante chargée de soutien pédagogique (ECSP)

- Mme Claire Dinichert
- Mme Blandine Choquet

Maîtres de disciplines artistique et sportive

- Mme Catherine Queille, arts visuels,
- Mme Sophie Isabella-Gardy, éducation musicale et rythmique
- Mme Catherine Dechevrens, éducation physique
- M. Claude Pilet, éducation physique

Association des parents d'élèves

Mme Sophie Brand, présidente
Route de Veigy 1
1246 Corsier
tél. 022.786.21.27
e-mail ape.corsier@sunrise.ch

Parascolaire (RS : restaurant scolaire / AS : activités surveillées)

Mme Marie-Noëlle Clemente, responsable de secteur
natel 079.477.18.93
e-mail site36@acg.ch

Téléphone pour annoncer les absences des enfants : 086.079.909.52.28

Responsables de bâtiments scolaires

- M. Laurent Bigler, bâtiment cycle élémentaire
- M. François Jaccard, bâtiment cycle moyen

Mairie

Rue du Lac 70
1246 Corsier
tél. 022.751.90.60
e-mail info@corsier.ch

Ecole d'Hermance
Chemin des Glerrets 14 – 1248 Hermance
+41 22 751.12.95

Direction d'établissement

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert

Pour toute communication concernant la direction d'établissement :

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

Maîtresse adjointe de l'école

- Mme Wahida Mohamed -Clément, cycle élémentaire et cycle moyen

Titulaires de classe

1P-2P Mmes Valérie Laborde Robert et Anne Dolle
3P Mmes Marion Fonjallaz et Wahida Mohamed-Clément
4P-5P Mme Stéphanie Filgueira
5P-6P Mme Christine Brentini
7P-8P M. Eric Hofmeister

Titulaires complémentaires

- Mme Nathalie Emch, anglais 7P-8P
- Mme Alexandra Kobel, sciences humaines 5P-6P

Classes d'accueil à l'école d'Anières

- Mme Alexandra Kobel
- Mme Swietlana De Brouhns

Enseignante chargée de soutien pédagogique (ECSP)

- Mme Wahida Mohamed-Clément

Maîtres de disciplines artistique et sportive

- Mme Catherine Queille, arts visuels
- Mme Sophie Isabella-Gardy, éducation musicale et rythmique
- Mme Catherine Dechevrens, éducation physique

Association des parents d'élèves

M. Olivier Bailly, président
Natel. 079.206.76.59
e-mail ape.hermance@gmail.com

Parascolaire (RS : restaurant scolaire / AS : activités surveillées)

Mme Marie-Noëlle Clemente, responsable de secteur
natel 079.477.18.93
e-mail site36@acg.ch

Téléphone pour annoncer les absences des enfants : 086.079.909.52.30

Responsables de bâtiment scolaire

- Mme Zorica Milincic
- M. Pierre-Alain Mercanton

Mairie

Rue de l'Eglise 1
1248 Hermance
tél. 022.751.13.90
e-mail info@hermance.ch

Ecole de Jussy
Route des Beillans 9 – 1254 Jussy
+41 22 759.16.28

Direction d'établissement

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert

Pour toute communication concernant la direction d'établissement :

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

Maîtresse adjointe de l'école

- Mme Anne Dubois, cycle élémentaire et cycle moyen

Titulaires de classe

1P-2P Mme Anne Dubois
1P-2P Mmes Stéphanie Berthier et Stéphanie Brun Bulliard
3P-4P Mmes Maya Gobé et Pauline Métral
4P-5P M. Dennis Pfister
5P-6P Mmes Sylvie Massarotto et Anita Pordes
7P-8P M. Karim Bugnard

Titulaires complémentaires

- Mme Florence Manoukian, anglais
- Mme Anita Pordes, anglais
- Mme Sylvie Massarotto, sciences de la nature

Classes d'accueil à l'école d'Adrien-Jeandin (tél. 022 348 72 80)

- Mme Emmanuelle Montani

Enseignante chargée de soutien pédagogique (ECSP)

- Mme Pauline Métral

Maîtres de disciplines artistique et sportive

- Mme Catherine Queille, arts visuels
- Mme Laura Cheyroux-Hocquet, éducation musicale et rythmique
- Mme Florence Manoukian, éducation musicale et rythmique
- M. Claude Pilet, éducation physique

Association des parents d'élèves

M. L. Tinguely président
e-mail apejussy@gmail.com

Parascolaire (RS : restaurant scolaire / AS : activités surveillées)

Mme Yanique Jaggi Messerli responsable de secteur
natel 079.477.18.64
e-mail site05@acg.ch

Téléphone pour annoncer les absences des enfants : 086.079.909.52.31

Responsable de bâtiment scolaire

- M. Lionel Ganivet

Mairie

Route de Jussy 312
1254 Jussy
tél. 022.888.15.15
e-mail info@jussy.ch

Ecoles de Gy et Presinge

Ecole de Gy, cycle élémentaire : route de Gy 141 – 1251 Gy - +41 22 759.14.01
Ecole de Presinge, cycle moyen : route de la Louvière 4 – 1243 Presinge - +41 22 759.12.14

Direction d'établissement

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert

Pour toute communication concernant la direction d'établissement :

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

Maîtresses adjointes des écoles

- école de Gy : Mme Cécile Falbriard, cycle élémentaire
- école de Presinge : Mme Mélissende Voûte, cycle moyen

Titulaires de classe

1P-2P : Mmes Cécile Falbriard et Caroline Bourgeois
3P-4P : Mmes Blandine Choquet et Caroline Bourgeois

5P-6P : Mme Mélissende Voûte
7P-8P : M. Stéphane Maury

Titulaires complémentaires

- Mme Florence Manoukian, anglais (à l'école de Jussy)
- Mme Anita Pordes, anglais (à l'école de Jussy)
- Mme Pauline Métral, sciences de la nature

Classes d'accueil à l'école d'Adrien-Jeandin (tél. 022 348 72 80)

- Mme Emmanuelle Montani

Enseignante chargée de soutien pédagogique (ECSP)

- Mme Caroline Bourgeois

Maîtres de disciplines artistique et sportive

- Mme Catherine Queille, arts visuels
- Mme Laura Cheyroux-Hocquet, éducation musicale et rythmique
- Mme Florence Manoukian, éducation musicale
- M. Claude Pilet, éducation physique

Association des parents d'élèves

Association en veille.

Parascolaire (RS : restaurant scolaire / AS : activités surveillées)

Mme Yanique Jaggi Messerli responsable de secteur
natel 079.477.18.64
e-mail site05@acg.ch

Téléphone pour annoncer les absences des enfants

- école de **Gy** : 086.079.909.52.29
- école de **Presinge** : 086.079.909.52.33

Transport intercommunal Gy-Presinge (transport Patricia et John Meyer)

Chauffeur : Mme Astrid Kressibücher
natel 076.376.52.66

Responsables de bâtiments scolaires

Ecole de Gy :
M. Jean-Marc Ding

Ecole de Presinge
M. Gérald Besomi

Mairie de Gy

Route de Gy 164
1251 Gy
tél. 022.759.15.33
e-mail info@gy.ch

Mairie de Presinge

Route de la Louvière 4 – entrée sous-sol
1243 Presinge
tél. 022.759.12.52
e-mail info@presinge.ch

Equipe pluridisciplinaire
Rue Centrale 66 – 1247 Anières
+41 22 751.92.90

Direction d'établissement

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert
Coordinateur pédagogique : M. Vincent Boutière

Communication:

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

Dès la rentrée scolaire, l'établissement fait partie des 9 établissements primaires du canton organisés en équipes pluridisciplinaires.

Sous la responsabilité de la direction d'établissement, enseignants, coordinateur pédagogique, secrétaire, professionnels de la santé et professionnels de l'Office médico-pédagogique (O.M.P.) forment une équipe pluridisciplinaire et collaborent ensemble auprès des élèves et de leur famille.

L'établissement se voit ainsi doté de professionnels, à temps partiel, issus de l'O.M.P. complétant l'équipe de professionnels de la santé, déjà en place, du service santé de l'enfance et de la jeunesse (S.S.E.J.).

Leur rôle sera de prodiguer des conseils aux enseignants et aux parents, de les orienter dans des démarches et de les soutenir dans des situations difficiles. Leur tâche consistera également de se rendre dans les classes pour y observer des dynamiques de classe ou des situations particulières d'élèves.

Les prises en charge thérapeutiques n'auront pas lieu au sein de l'établissement mais continueront à se tenir à l'O.M.P., rue du XXXI Décembre.

Office médico-pédagogique

Psychologue : Mme Sandrine Perraudin Ghisletta

Psychomotricienne: Mme Valérie Nicole Maréchal

Logopédiste: Mme Julie Hausler

Educateur: M. David Nakach

Enseignante spécialisée : Mme Sandra Brinkley-Genoud

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Infirmière: Mme Christelle Thörig Tél. 022.546.41.00

Médecin de secteur: Dresse Gloria Desthieux

1. DIRECTION D'ETABLISSEMENT

Adresse : Ecole d'Anières
Rue Centrale 66
1247 Anières

Directrice : Mme Nicole Elliott
Secrétaire : Mme Myriam Morel
Adjointe à la direction : Mme Claire Dinichert

Pour toute communication concernant la direction d'établissement :

- tél. 022.751.92.90 (le matin de 08h00 à 12h00)
- ou par mail myriam.morel@edu.ge.ch

La mission de la directrice de l'établissement consiste à mettre en œuvre les conditions d'une formation des élèves efficace et équitable. Elle est responsable du bon fonctionnement de l'établissement, tant au niveau des élèves que des enseignants. Outre la gestion des ressources humaines, elle s'occupe de la gestion administrative et des relations avec tous les intervenants proches de l'établissement, en particulier les parents d'élèves. Elle reçoit sur rendez-vous.

Les maîtres adjoints (M.A.) fournissent une prestation de soutien à la direction de l'école. En l'absence de la directrice, les maîtres adjoints sont les personnes de référence au sein de chaque école (les coordonnées des différents M.A. sont indiquées aux pages « école » du présent document).

2. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

L'école primaire et le cycle d'orientation ne forment qu'une seule entité nommée « enseignement obligatoire », sous la direction de Mme P. Marchesini, directrice générale.

L'école primaire est organisée en deux cycles :

- le cycle élémentaire (C.E.) qui comprend les classes de 1P à 4P
- le cycle moyen (C.M.) qui comprend les classes de 5P à 8P

Le cycle d'orientation est constitué de trois années scolaires : 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}.

Depuis la rentrée scolaire 2014, l'horaire hebdomadaire des élèves du cycle moyen est augmenté de quatre périodes, soit le mercredi matin (08h00 – 11h30).

Ci-après vous trouverez la présentation des années HarmoS pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Années HarmoS (dans la terminologie HarmoS, le terme degré est remplacé par celui d'année de scolarité)

Ecole primaire

Cycle élémentaire

1^{ère} primaire
2^{ème} primaire
3^{ème} primaire
4^{ème} primaire

Cycle moyen

5^{ème} primaire
6^{ème} primaire
7^{ème} primaire
8^{ème} primaire

Ecole secondaire

Cycle d'orientation

9^{ème} année
10^{ème} année
11^{ème} année

2.1 Harmonisation de la scolarité (HarmoS) et le Plan d'études romand (PER)

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un concordat scolaire suisse. Il harmonise au niveau suisse la durée des années d'enseignement et leurs principaux objectifs, ainsi que le passage d'une année scolaire à l'autre.

A la rentrée scolaire 2011, le canton de Genève est entré dans le processus des accords; la scolarité devient obligatoire pour les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans révolus jusqu'au 31 juillet.

Depuis la rentrée 2013, tous les élèves de la 1^{ère} primaire à la 11^{ème} du cycle d'orientation (4 ans – 15 ans) bénéficient d'un enseignement en référence au Plan d'études romand (PER). Le Plan d'études romand peut être consulté sur le site www.plandetudes.ch.

2.2 Titulaires de classes

Le titulaire de classe est votre interlocuteur privilégié, à qui vous devez vous adresser en premier lieu. Les informations nécessaires concernant le Plan d'études romand (PER), l'enseignement, l'évaluation, les règlements d'école et de classe, ainsi que le fonctionnement de la classe, vous sont apportées lors d'une réunion de parents en début d'année scolaire.

2.3 Maîtres de disciplines artistique et sportive (MDAS)

Les maîtres de disciplines artistique et sportive interviennent prioritairement au cycle moyen en éducation physique, musique et arts visuels et au cycle élémentaire en rythmique. Ils complètent l'enseignement dispensé par le titulaire de classe. Les MDAS privilégient un climat dans lequel l'élève peut s'exprimer, matérialiser un projet et approcher divers univers (corporel, musical, artistique). Ils participent ainsi à l'épanouissement et au développement global de l'enfant.

2.4 Titulaires de classes complémentaires (TC)

Les titulaires de classes complémentaires prennent en charge des périodes supplémentaires d'enseignement liées à l'introduction du mercredi matin d'école au cycle moyen. Ils complètent ainsi l'enseignement dispensé par le titulaire de classe en 7P et 8P par deux périodes en anglais et en 5P et 6P par deux périodes dans une discipline du plan d'études, ceci en accord avec le titulaire de classe.

2.5 Titulaires de classes d'accueil (CA)

Les enseignants des classes d'accueil sont en charge des élèves allophones nouvellement arrivés dans le canton. Leur action vise l'apprentissage rapide du français et l'intégration des élèves migrants. Les élèves de la 4P à la 8P sont, en principe, scolarisés à mi-temps dans la classe d'accueil et à mi-temps dans leur classe ordinaire durant la première année de leur scolarité à Genève.

L'effectif réduit qui caractérise ce type de classe facilite l'acquisition des notions et contribue à une intégration de l'élève plus rapide dans les classes de l'enseignement ordinaire.

Les classes d'accueil sont situées à l'école d'Anières et d'Adrien-Jeandin. Les parents sont responsables du transport de leur enfant.

2.6 Enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP)

Depuis la rentrée 2014, chaque école de cycle élémentaire bénéficie d'un enseignant ECSP chargé spécifiquement d'apporter un soutien à l'apprentissage de la lecture auprès des élèves des classes de 1P à 4P.

L'ECSP peut, de plus et selon les ressources allouées à l'établissement, intervenir auprès des élèves du cycle moyen au bénéfice de mesures d'accompagnement ou travailler certaines notions en groupes restreints.

3. HORAIRE SCOLAIRE

3.1 Horaire de l'élève

Matin : 08h00 – 11h30 (*accueil 08h00 – 08h45)
Après-midi : 13h30 – 16h00 (*accueil 13h30 – 14h00)

* L'accueil est réservé uniquement aux élèves de 1P et 2P. Leur présence scolaire est facultative durant ce moment.

Pour l'école de Gy, les élèves sont attendus le matin à 08h15 et l'après-midi à 13h45. La fin des cours est de ce fait prolongée, soit 11h45 le matin et 16h15 l'après-midi, ce pour des raisons d'organisation et de transport des élèves entre les communes de Gy et de Presinge.

Les élèves du cycle moyen ont congé le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche. Les élèves du cycle élémentaire ont congé le mercredi, le samedi et le dimanche. Pour toutes questions à propos du mercredi matin, consulter le site www.ge.ch/dip/mercredi/welcome.asp.

3.2 Sécurité des élèves

Avant 08h00, de 11h30 à 13h30 et dès 16h00, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Pour des raisons de sécurité, les enfants attendront leurs parents dans l'enceinte du préau. De même, les parents sont priés de bien vouloir attendre leurs enfants dans le préau de l'école; ils éviteront de les attendre sur la chaussée ou aux abords du parking, ni dans les couloirs de l'école.

3.3 Règlement d'école

Un règlement d'école est remis aux parents par l'enseignant titulaire en début d'année scolaire. Il est valable pour l'année scolaire en cours. Pour en savoir plus : <http://www.ge.ch/primaire>, règlement de l'enseignement primaire, chapitre V Droits et obligations des élèves et des parents, section 4 : Absences, arrivées tardives.

Internet est utilisé en classe sous certaines conditions; la direction demande aux parents d'être vigilants avec une utilisation privée afin d'assurer la sécurité des enfants (se référer **page 22 du carnet de l'élève** et au courrier remis par l'école. Pour en savoir plus : <http://www.filtra.info/>).

4. ABSENCES DE L'ELEVE (se référer également au carnet de l'élève page 20)

Motif

Démarche des parents

Maladie de l'enfant

Tout enfant malade doit être gardé à la maison. Pour la bonne organisation de l'enseignement, **veuillez avertir l'enseignant de l'absence de votre enfant avant le début des cours, selon les modalités qu'il vous communiquera.** L'enfant revient après complète guérison avec une excuse écrite. Un certificat médical du médecin traitant est exigé lorsque la maladie de l'enfant est contagieuse ou lorsque les absences sont répétées ou de longue durée (dès deux semaines).

Deuil, cas de force majeure, circonstance exceptionnelle

Avertir par écrit rapidement l'enseignant. Indiquer avec précision le motif de l'absence.

Vacances hors périodes officielles

Adresser 15 jours à l'avance au titulaire de classe une demande de congé écrite, motivée et accompagnée d'une pièce justificative le cas échéant (ex. attestation professionnelle).

La cérémonie des promotions est considérée comme un jour d'école. Elle clôt l'année scolaire.

Durant les épreuves cantonales, aucun congé n'est accordé (du vendredi 26 mai 2017 au mercredi 7 juin 2017).

5. RENDEZ-VOUS PRIS SUR TEMPS SCOLAIRE

En cas d'absence prévisible de l'élève pour un rendez-vous chez un médecin ou un thérapeute, les parents préviennent l'enseignant et lui présentent la carte de rendez-vous. Le parent vient chercher l'enfant en classe, à l'horaire convenu. Aucun élève n'est autorisé à quitter **seul** l'école ou sa classe avant la fin de l'horaire scolaire. Si une thérapie doit être entreprise sur temps scolaire, les parents feront parvenir à l'enseignant **une attestation délivrée par le thérapeute**.

6. CHANGEMENTS D'ADRESSE ET DE NUMERO DE TELEPHONE

La direction d'établissement doit être informée dans les meilleurs délais, par l'intermédiaire de l'enseignant, de tout changement se rapportant à l'élève.

7. DEVOIRS SURVEILLÉS ET SOUTIEN PEDAGOGIQUE HORS TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Devoirs à domicile

Les élèves de la 3P à la 8P accomplissent des devoirs à domicile. Le but des devoirs est de permettre à l'élève de consolider des apprentissages réalisés en classe et de lui apprendre à organiser son temps de travail à domicile. La durée des devoirs évolue entre trente minutes par semaine en 3P et trois heures par semaine en 8P.

Par ailleurs, deux types de prestations sont offerts aux élèves, prestations financées par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport :

- **devoirs surveillés**

Les devoirs surveillés sont organisés par l'équipe enseignante et la directrice. Les parents prennent contact avec l'enseignant pour envisager une éventuelle prise en charge de leur enfant s'ils ne peuvent offrir à ce dernier un lieu suffisamment calme à la maison pour effectuer un travail scolaire. Une fois inscrits, les élèves sont tenus d'assister aux devoirs surveillés. En cas d'absence, ils doivent présenter **une excuse écrite**.

Les devoirs surveillés n'ont pas lieu durant les mois de décembre et juin, ainsi que les deux jours précédant les vacances de Pâques. **Lorsque les enseignants se rendent à des séances convoquées par la direction d'établissement, les études surveillées sont annulées; les parents sont avertis par le biais du carnet de l'élève.**

Cette prestation s'adresse prioritairement aux élèves du cycle moyen qui ne peuvent pas effectuer leurs travaux à domicile dans les meilleures conditions. Elle leur permet d'effectuer leurs devoirs dans un lieu calme, sous la surveillance d'un adulte. Les élèves sont tenus de respecter les règles de comportement spécifiques et propices à ce type d'activité. En cas de non-respect, ils peuvent être exclus des devoirs surveillés.

- **soutien pédagogique hors temps d'enseignement**

Un soutien pédagogique est organisé dans les écoles, selon les besoins des élèves et selon l'organisation de l'école. Cette prestation peut s'adresser aux élèves de la 3P à la 8P ayant besoin d'un soutien pour dépasser certaines difficultés et pour se mobiliser dans leurs apprentissages. L'enseignant prend contact avec les parents pour leur proposer cette prestation.

8. RESTAURANT SCOLAIRE ET ACTIVITES PARASCOLAIRES

En collaboration avec le GIAP (groupement intercommunal pour l'animation parascolaire), la prise en charge des enfants de 1P à 8P est possible pour le repas de midi et après 16h00. Les inscriptions ont lieu chaque année, au mois de mai. Une fois inscrits, les élèves sont tenus de fréquenter les activités parascolaires.

L'accueil de midi s'adresse aux élèves de la 1P à la 8P qui restent à l'école entre la fin de la classe du matin et la reprise de l'après-midi (de 11h30 à 13h30). Les animatrices du GIAP prennent en charge les enfants dès leur sortie de l'école, les accompagnent au restaurant scolaire, mangent avec eux et animent les parties récréatives, avant et après le repas.

Il n'y a pas de prise en charge des élèves le mercredi à midi. Dès la fin de l'école, à 11h30, les élèves du cycle moyen sont sous la responsabilité de leurs parents.

En cas d'absence, les parents ont la responsabilité d'informer eux-mêmes directement et le plus rapidement possible le GIAP. En cas de sorties scolaires d'une journée, les enfants prennent un pique-nique qu'ils mangent au parascolaire en cas d'annulation de la sortie. L'école se charge d'informer le parascolaire des sorties en remettant le courrier de sortie aux animatrices.

- Mme Marie-Noëlle Clemente est la personne responsable du secteur CoHerAn (site36@acg.ch).
- Mme Yanique Jaggi Messerli est la personne responsable du secteur Gy-Jussy-Presinge (site05@acg.ch).

La directrice d'établissement n'est pas en charge du parascolaire.

9. RESPONSABLE DES BATIMENTS SCOLAIRES (R.B.S.)

Le responsable du bâtiment scolaire est employé par les communes. Il a pour mission d'entretenir le bâtiment. Le responsable du bâtiment scolaire est présent lors de certaines manifestations scolaires.

10. SEANCES DE CONCERTATION ENTRE PARTENAIRES

Des séances de concertation sont organisées par la direction d'établissement selon les besoins avec les différents partenaires de l'école : APE, enseignants, communes, et le GIAP. Le but est d'informer et d'échanger avec les partenaires de l'école.

11. ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.)

Les associations de parents constituent des groupements désireux d'établir et d'organiser une collaboration active entre les familles et l'école. L'organe faîtière des associations est la Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO), www.fapeo.ch/a-propos-de-la-fapeo/.

La FAPEO est un partenaire reconnu du département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les A.P.E. et la direction d'établissement se réunissent deux fois par année, en décembre et en juin.

12. OFFICE MEDICO-PEDAGOGIQUE (O.M.P.)

Les centres de consultation de l'O.M.P. regroupent des psychologues, des logopédistes, des psychomotriciens et des médecins. En cas de difficultés constatées par l'enseignant, celui-ci peut orienter les parents vers le centre du secteur des Eaux-Vives pour une consultation. Les premières consultations sont gratuites et permettent d'établir un bilan.

13. SERVICE DE SANTE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (S.S.E.J.)

La mission du S.S.E.J. est de promouvoir la santé et de veiller au développement optimal de tous les mineurs et jeunes adultes du canton.

Il contribue à développer l'éducation à la santé, la prévention et la détection d'éventuelles atteintes à la santé ou de comportements à risques. Il veille également à l'intégration des enfants et des jeunes dont la santé demande des besoins spécifiques.

Les professionnels du S.S.E.J., médecins scolaires, infirmiers spécialisés, formateurs consultants en promotion et éducation à la santé (F.C.P.E.S.), diététiciens, techniciens de la vue et de l'ouïe sont à disposition de chaque élève et de ses parents pour toutes les questions concernant la santé. Ils interviennent régulièrement au sein des écoles et en classe selon les besoins.

Ne pas hésiter à contacter la permanence du S.S.E.J. de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au 022.546.41.00 **ou l'infirmière scolaire, Mme Christelle Thörig.**

Infirmière scolaire

L'infirmière scolaire est à la disposition des élèves et de leurs parents. Elle assure une permanence à l'école pour les élèves et / ou les parents (voir panneau d'affichage sur la porte de l'infirmerie de chaque école).

Il est possible de prendre rendez-vous avec elle en contactant le service de santé de l'enfance et de la jeunesse au **022.546.41.00**.

En collaboration avec les partenaires de l'école, l'infirmière scolaire veille à l'accueil et à la bonne intégration scolaire des enfants souffrant de maladies chroniques et / ou de handicaps. L'infirmière scolaire rencontre les élèves selon les besoins, tout au long de leur scolarité. Suite à ces rencontres, elle peut si nécessaire prendre contact avec la famille.

L'infirmière intervient également en classe sur certains thèmes en lien avec la santé. Elle travaille en étroite collaboration avec le médecin de secteur pour l'établissement.

Une visite d'entrée en scolarité obligatoire est prévue pour tous les élèves, au plus tard en 2P, ainsi que pour tous les nouveaux arrivants. Le but de cette visite est de créer un contact avec les parents, de parler ensemble de l'enfant, de son adaptation à la vie scolaire et d'aborder différents aspects de la santé, tels que l'alimentation, le sommeil, etc.

14. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE (S.D.S.)

Le service dentaire scolaire remplit trois missions :

- offrir un contrôle dentaire annuel, aux frais de l'Etat, à tous les élèves afin de dépister principalement les caries ainsi que les malpositions des dents;
- développer une éducation à la santé dentaire pour tous les élèves;
- le service donne accès à des soins de qualité, à des tarifs adaptés aux conditions sociales des familles.

15. ASSURANCE POUR ACCIDENTS SCOLAIRES

Les élèves bénéficient d'une assurance accident scolaire **complémentaire** à leur assurance maladie / accident obligatoire (LAMAL). Cette assurance ne prend en charge que les frais **qui ne sont pas couverts** par leur assurance. La part des frais à charge de l'assuré, imposée par la LAMAL, sera remboursée, sous déduction de la franchise légale. En aucun cas la franchise décidée par les parents ne pourra être indemnisée.

- En cas **d'accident pendant les activités scolaires ou sur le chemin de l'école**, une déclaration est remplie par l'enseignant et envoyée à l'assurance de l'Etat (Allianz assurances).
- Les parents effectuent les mêmes démarches auprès de l'assurance maladie-accident de leur enfant. Ils envoient ensuite les factures relatives à l'accident directement à l'assurance de leur enfant pour la prise en charge du cas.
- Lorsque les parents reçoivent le décompte final des prestations de la caisse maladie-accident, ils en adressent une copie à :

Allianz assurances

Avenue du Bouchet 2
Case postale 40
1211 Genève 28
tél. 058.358.22.22

La part des frais à charge de l'assuré sera ainsi remboursée aux parents.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également contacter la centrale commune d'achat de l'Etat qui réceptionne les déclarations d'assurance, au 022.546.06.40.

Effets personnels

Les effets personnels des élèves (lunettes, vêtements, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par l'Etat et donc d'aucun remboursement.

Dommages causés par les élèves

L'Etat n'assure pas les élèves. En cas de dégâts commis par un élève identifié, la prise en charge relève de la responsabilité des parents et répondants légaux ou de leur assurance responsabilité civile.

16. ASSOCIATION DES REPETITEURS AJETA (A.R.A)

En cas de difficultés d'apprentissages, outre le soutien scolaire fourni par l'école, des cours individuels ou en petits groupes, donnés en dehors du cadre scolaire par des répétiteurs, peuvent être proposés aux élèves. L'A.R.A. assure ce complément, par le biais de répétiteurs étudiants motivés. Ces prestations sont payantes. Les familles qui remplissent les critères peuvent, via l'A.R.A., bénéficier d'une participation financière de l'Etat au coût des leçons.

17. ADRESSES UTILES

Enseignement obligatoire		
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) Chemin de l'Echo 5 A 1213 Onex	022.327.04.00	www.ge.ch/enseignement_primaire
Direction du cycle d'orientation de Bois-Caran Chemin de Bois-Caran 40 1245 Collonge-Bellerive	022.388.16.50	bois-caran@etat.ge.ch
Direction du cycle d'orientation du Foron Chemin du Foron 43 1226 Thônex	022.388.15.50	foron@etat.ge.ch
Direction du cycle d'orientation de la Gradelle Chemin Pré-du-Couvent 5 1224 Chêne-Bougeries	022.388.97.00	gradelle@etat.ge.ch
Office de la jeunesse (O.J.)		
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) Rue des Glacis-de-Rive 11 Case postale 3682 1211 Genève 3	022.546.41.00	www.geneve.ch/ssj ssj@etat.ge.ch
Service dentaire scolaire (SDS) Rue des Glacis-de-Rive 11 Case postale 3111 1211 Genève 3	022.546.42.00	www.geneve.ch/sds sds@etat.ge.ch
Service de protection des mineurs (SPMi) Rue Adrien-Lachenal 8 1207 Genève	022.546.10.00	www.geneve.ch/spmi spmi@etat.ge.ch
Service des loisirs de la jeunesse (SLJ) Route des Franchises 19 1203 Genève	022.546.21.00	www.geneve.ch/slj service.loisirs@etat.ge.ch
Office médico-pédagogique (O.M.P.)		
Direction générale de l'office médico-pédagogique Rue David-Dufour 1 Case postale 50 1211 Genève 8	022.388.67.00	www.ge.ch/omp
Office médico-pédagogique Centre de consultation des Eaux-Vives Rue du XXXI Décembre 8 1207 Genève	022.388.93.70	

Secrétariat à la pédagogie spécialisée Case postale 107 1211 Genève 8	022.388.68.00	www.ge.ch/smp/sfss.asp
Assurances de l'Etat		
CCA – Secteur Assurances Rue du Stand 15 Case postale 3937 1211 Genève 3	022.546.06.40	
Allianz assurances Avenue du Bouchet 2 Case postale 40 1211 Genève 28	058.358.22.22	
Autres		
Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO) Rue de Saint-Jean 12 1211 Genève 13	022.344.22.55	www.fapeo.ch secretariat@fapeo.ch
Hospice général, centre d'Anières Ch. de Ambys 65 1247 Anières	022 420 54 00	pascale.escher@hospicegeneral.ch
Hospice général, centre de Presinge Ch. de Pré-Rojoux 25 1243 Presinge	022 420 54 94	philippe.allen@hospicegeneral.ch
Association des répétiteurs (ARA) Service payant d'aide aux devoirs Boulevard des Philosophes 5 1205 Genève	022.809.60.60	www.ararep.ch
Le Chaperon Rouge Service payant de garde d'enfants à domicile Secteur enfants malades Route des Acacias 9 1211 Genève 4	022.304.04.82	www.croix-rouge-ge.ch
Cap-Intégration		https://edu.ge.ch/site/capintegration/